

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

PROGRAMME DES RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DE LA CEMAC (PREF-CEMAC)

DIX-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CELLULE DE SUIVI

Les 24 et 25 janvier 2023

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

La dix-huitième session ordinaire de la Cellule de Suivi du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue, en présentiel à Douala et en visioconférence, les 24 et 25 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur **Antoine NKODIA**, Président de la Cellule de Suivi. Monsieur **Clément BELIBANGA**, Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière de la Commission de la CEMAC et le Professeur **Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, rapportaient les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette réunion s'est tenue en prélude de la dix-huitième session ordinaire du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC du 27 janvier 2023. Y ont pris part, les Représentants des États membres ainsi que les Délégués de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la BDEAC, de la COBAC, de la COSUMAF, du GABAC, du PREF-CEMAC, de la BVMAC, du FODEC, de l'UNIPACE, de la Banque Mondiale et de la CEA. La liste des participants est jointe en annexe.

Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par le mot de bienvenue du Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, suivi de l'allocution du Président de la Cellule de Suivi.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, le Secrétaire Permanent a décliné les avancées réalisées dans le cadre du PREF-CEMAC depuis la tenue des deux dernières sessions ordinaires du COPIL du PREF-CEMAC des 14 avril et 26 août 2022. Il s'agit de : (i) la révision et l'élaboration du Plan de financement de la Stratégie d'import-substitution des produits du cru de la CEMAC par le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC du 13 au 18 septembre 2022 à Douala ; (ii) la tenue de la 40ème session ordinaire du Collège de Surveillance Multilatérale de la CEMAC les 22 et 23 septembre 2022 à Douala ; et, (iii) la

tenue d'une réunion spéciale du Comité Technique de Suivi de la mobilisation des financements du 15 au 17 novembre 2022 à Brazzaville.

Dans son allocution, le Président de la Cellule de Suivi a exprimé, au nom de l'ensemble des Représentants des États membres et des Délégués des Institutions communautaires, sa profonde gratitude à l'égard de **Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC**, pour tout l'appui dont bénéficient les délégués aux travaux du PREF-CEMAC lors de leurs différentes rencontres au Cameroun.

Il a également renouvelé sa profonde gratitude à **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo et Président Dédié du PREF-CEMAC**, pour ses Très Hautes Orientations en vue de la réalisation des objectifs de la seconde phase du PREF-CEMAC pour renforcer la résilience des économies de la Sous-région.

Par ailleurs, il a chaleureusement salué au nom des membres de la Cellule de Suivi et en son nom propre, **Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, Ministre de l'Économie et des Finances de la République du Congo** qui assure désormais les fonctions de Président du Comité de Pilotage du PREF-CEMAC.

Il a ensuite rendu un hommage mérité, au nom des membres de la Cellule de Suivi et en son nom propre, à **Monsieur le Ministre Rigobert Roger ANDELY** pour son engagement personnel ainsi que sa détermination à faire avancer notre Sous-région, et qui a veillé sans cesse, avec efficacité, au suivi de la mise en œuvre des recommandations du COPIL.

En outre, il a rappelé que la mise en œuvre du PREF-CEMAC et des programmes économiques et financiers nationaux a permis aux économies de la CEMAC de renouer avec la croissance et de se montrer plus résilientes. En effet, le taux de croissance du PIB réel de la Communauté a connu une évolution positive au cours des dernières années. Il est estimé à 2,9% en 2022 alors qu'il se situait à 1,5% en 2021, -1,7% en 2020 et -1,4% en 2016.

Face à la montée des incertitudes, consécutives aux tensions inflationnistes élevées et persistantes, au durcissement des conditions financières mondiales, à l'accroissement de l'endettement public et aux problèmes sécuritaires dans la Sous-région, il a relevé que les actions à réaliser dans le cadre du PREF-CEMAC, conformément aux résolutions prises lors des Sommets Extraordinaires de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC tenus respectivement à Malabo le 30 juillet 2016, à Yaoundé le 23 décembre 2016 et en visioconférence le 18 août 2021, sont toujours d'actualité et conservent toute leur importance.

Enfin, le Président a, ouvert les travaux de la Cellule de Suivi en déclinant le projet d'ordre du jour qui s'est articulé autour des points suivants:

1. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail ;
2. Communication de la Banque Mondiale sur le Développement du Capital Humain en zone CEMAC ;
3. État de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL ;
4. Suivi par pilier de la Matrice des réformes et actions prioritaires du PREF-CEMAC ;
5. Point de l'opérationnalisation du marché financier unifié ;
6. État de la mise en œuvre du Programme Statistique de la CEMAC ;
7. Examen du projet d'ordre du jour de la dix-huitième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC ;
8. Divers.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

Après examen des projets d'ordre du jour et du programme de travail de la Cellule de Suivi, ceux-ci ont été adoptés sans amendement.

Point 2 : Communication de la Banque Mondiale sur le Développement du Capital Humain

Les membres de la Cellule de Suivi ont suivi la communication de Madame Nathalie LAHIRE, Coordinatrice pour le Développement du Capital Humain en Afrique Centrale à la Banque Mondiale, sur le thème « *Investir dans le capital humain pour libérer le potentiel de croissance de la CEMAC : problèmes et actions prioritaires* ». Après avoir constaté que le capital humain est resté en deçà de son potentiel dans la CEMAC, elle a relevé que, pour stimuler les investissements dans la population de la Sous-région, le développement du capital humain exige : (i) de placer les ménages au cœur de l'agenda ; (ii) un financement, une gouvernance et une gestion adéquats de la prestation de services; (iii) l'inclusion des approches sectorielles et transversales.

Par ailleurs, au cours de son exposé, Madame la Coordonnatrice a souligné le soutien technique et les conseils fournis par la Banque Mondiale à la CEMAC sur le capital humain à travers : (i) la production d'une brochure sur le capital humain dans la région CEMAC pour favoriser une compréhension commune des enjeux ; (ii) la mise à disposition d'un support technique à la CEMAC pour la rédaction des états des lieux des mesures du capital humain au Cameroun, au Congo et en RCA ; (iii) la conception des critères de notation établis conjointement par la Banque Mondiale et la CEMAC ; (iv) l'organisation en juin 2022 d'un évènement de partage de connaissances au profit des pays membres de la CEMAC et de l'Afrique pour renforcer le capital humain en Afrique dans un contexte de crises multiples et de fragilité.

Elle a terminé son propos en déclinant les prochaines actions du partenariat entre la Banque Mondiale et la CEMAC lesquelles portent sur : (i) la rédaction des états des lieux des mesures du capital humain au Tchad, au Gabon et en Guinée-Équatoriale; (ii) la création d'une communauté de pratiques, à travers des séminaires sur des thèmes transversaux prioritaires (registre social, mesures concrètes pour des appuis budgétaires); (iii) l'évaluation régulière des progrès réalisés sur les piliers 1, 2 et 3 de la Matrice révisée du PREF-CEMAC qui concernent le capital humain; (iv) la préparation des notes techniques sur le financement des secteurs sociaux et d'analyses sous-régionales sur l'indice du capital humain et ; (v) le renforcement de l'utilisation du capital humain (alignement des compétences sur les besoins du marché de l'emploi).

Il convient de rappeler que le développement du capital humain se situe désormais au cœur des réformes structurelles de la Matrice révisée des réformes et actions prioritaires de la deuxième phase du PREF-CEMAC pour la période 2021-2025. L'appui technique, institutionnel et financier de la Banque Mondiale vise ainsi à atteindre les résultats escomptés par les Chefs d'État de la CEMAC sur le plan de l'éducation, de la santé et de la protection sociale des couches les plus vulnérables et de l'utilisation du capital humain.

Point 3 : État de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL

De l'examen du rapport sur le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations du COPIL du PREF-CEMAC, il ressort que sur les 24 actions restantes à mettre en œuvre, 4 ont été réalisées, 18 sont en cours de réalisation et 2 n'ont pas encore été réalisées.

Les actions non réalisées concernent : (i) l'organisation d'une réunion entre les Directions Générales des Impôts des pays membres, la Commission de la CEMAC, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC et l'UNIPACE pour l'examen détaillé des propositions de l'UNIPACE sur l'élargissement de l'assiette fiscale en zone CEMAC; et, (ii) l'organisation d'une session spéciale du Conseil des Ministres de l'UEAC élargie aux Ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du commerce afin d'adopter le Plan d'opérationnalisation de la Stratégie communautaire d'import-substitution.

Après avoir pris acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations, les membres de la Cellule de Suivi ont demandé au Secrétariat Permanent de transmettre le document en l'état au COPIL pour décision.

Point 4 : État de suivi de la mise en œuvre du PREF-CEMAC par pilier

Examinant l'état de mise en œuvre des actions du PREF-CEMAC par les États membres et les Institutions communautaires sur chacun des piliers, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé ce qui suit :

Au titre du pilier 1 : Politiques budgétaires

Les actions mises en œuvre au cours du dernier trimestre 2022, sur le renforcement de la politique fiscale (OG1), la rationalisation de la gestion financière de l'État (OG2), la rationalisation et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense publique (OG3), et l'harmonisation et l'amélioration de la coordination des politiques et règles budgétaires (OG4) sont :

Au **niveau communautaire**, dans la perspective de l'élargissement de l'exhaustivité des Comptes Uniques du Trésor, un guide sur la Gestion de la Trésorerie de l'État (GTE), adossé à un Compte Unique du Trésor (CUT) à la Banque Centrale et articulé avec la gestion de la dette, a été produit avec l'appui du Département des Finances Publiques du FMI. Ce guide met à la disposition des États membres des outils aidant à la mise en œuvre opérationnelle en matière de GTE et de consolidation du CUT, selon les normes et les principes posés par le cadre de la gestion des finances publiques de la CEMAC et les bonnes pratiques internationales.

A la suite des sessions de renforcement des capacités organisées à l'attention des agents impliqués dans ce projet, les Trésors du Cameroun et du Gabon ont été retenus comme sites pilotes, pour le déploiement de la solution informatique acquise, AMS/X (Application de gestion du CUT), dans l'environnement test de leurs systèmes d'information respectifs.

Par ailleurs, pour faciliter la conduite des politiques budgétaires ciblées en matière de dépenses publiques, une note stratégique sur la Gestion des Investissements Publics (GIP) a été produite avec l'appui de la Banque Mondiale. Cette note s'inscrit dans le cadre du Plan d'action régional 2021-2023 sur le renforcement de l'implémentation des Directives relatives à la gestion des finances publiques.

En ce qui concerne le renforcement de la gouvernance et la transparence sur la gestion des Entreprises Publiques (EP) en vue de réduire les subventions des États en leur faveur, une note sur la gouvernance des entreprises publiques a été élaborée avec l'appui de la Banque Mondiale. Cette note décrit les principaux constats en matière de gouvernance des EP et propose des mesures pertinentes pour renforcer leur gouvernance, notamment au plan juridique, sur le rôle de l'État actionnaire, la gestion et le suivi de la performance, l'information financière et la redevabilité et les organes d'administration et de gestion.

Au niveau des pays,

Au Cameroun, pour renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la mobilisation des recettes internes non pétrolières et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire global de 3,1% du PIB en 2021 à 1,8% en 2022, et de maintenir la dette publique en dessous de 50% du PIB. Cet engagement s'est traduit dans la Loi de finances 2022 par la mobilisation supplémentaire de recettes non pétrolières de l'ordre de 0,8% du PIB. En outre, pour optimiser la gestion de

la trésorerie publique afin de réduire les coûts d'opportunité liés à la dispersion des dépôts publics, le Gouvernement a engagé la modernisation de la gestion de la trésorerie à travers l'opérationnalisation du Compte Unique du Trésor (CUT).

En **République Centrafricaine**, en vue de la dématérialisation des procédures douanières dans les bureaux et recettes des douanes, le Gouvernement a migré de SYDONIA++ à un nouveau système de dédouanement Sydoniaworld, et a acquis un outil de paiement électronique guidé par le principe de bancarisation des recettes publiques.

Au **Congo**, pour renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières, le Gouvernement a pris des mesures pour l'interconnexion des systèmes d'information des régies financières, le recouvrement effectif des impôts et taxes foncières, la rationalisation des dépenses fiscales, l'opérationnalisation du CUT et la numérisation des déclarations douanières et fiscales, ainsi que des paiements des recettes y afférentes. Par ailleurs, pour renforcer les capacités de l'administration fiscale et douanière, le Gouvernement a mis en œuvre un plan de renforcement des capacités des agents du fisc.

Au **Gabon**, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la mobilisation des recettes internes non pétrolières et à améliorer l'efficacité des dépenses publiques afin de réduire le déficit budgétaire global de -1,8% du PIB en 2021 à +0,9% en 2022, et de réduire le taux d'endettement. Sur la base des informations provisoires, l'exécution du budget à fin septembre 2022 fait apparaître une hausse des recettes hors pétrole de près de 8% comparativement à septembre 2021, soit 12% du PIB hors pétrole contre 11,3% du PIB hors pétrole un an auparavant. Par ailleurs, le Gouvernement a pris des mesures pour rationaliser les exonérations fiscales et douanières dans la Loi de finances 2022.

En **Guinée Equatoriale**, pour renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières, le Gouvernement a assuré la promotion et le développement de l'impôt foncier à travers la Loi 4/2004, du 28 octobre 2022, qui fixe le régime fiscal de la Guinée Équatoriale. Par ailleurs, pour renforcer les capacités de l'administration fiscale, le Gouvernement a créé, par Décret n° 67/2017 du 2 septembre 2022, le Guichet Unique d'Entreprise pour simplifier le processus de création d'entreprise et pour générer les NIF dans les délais en coordination avec les départements gouvernementaux concernés.

Au **Tchad**, pour renforcer la gouvernance et la transparence des entreprises publiques en vue de réduire les subventions des États en leur faveur, un recensement des entreprises publiques pour la mise à jour du répertoire est effectué annuellement et le résultat est publié sur le site du Ministère des Finances et du Budget. Ainsi pour 2022, une liste officielle de 22 entreprises publiques a été publiée sur le site. Par ailleurs, la structure en charge du suivi du portefeuille a bénéficié d'une assistance technique pour l'amélioration de la supervision financière des entreprises publiques.

S'agissant de la Surveillance Multilatérale, le Collège de Surveillance Multilatérale de la CEMAC a tenu sa 40^{ème} session ordinaire à Douala les 22 et 23 septembre 2022 avec la participation des États membres, de la Commission de la CEMAC, de la BEAC, de la COBAC, de la COSUMAF et du PREF-CEMAC. Il ressort du Rapport de Surveillance Multilatérale 2020 et 2021, et des Perspectives pour 2022 et 2023 que, la croissance économique de la CEMAC est redevenue positive en 2021 après la récession de 2020, en dépit de la contreperformance de l'activité pétrolière dans tous les pays de la CEMAC producteurs. Elle s'est établie à 1,5% en 2021 contre -1,7% en 2020, portée par le rebond de la demande intérieure et des activités non pétrolières. Sur le plan de l'évolution du niveau général des prix à la consommation, le taux d'inflation annuel moyen de la Sous-Région est revenu à la baisse en 2021 pour se situer à 1,6 % après 2,3 % en 2020.

Pour ce qui est des perspectives macroéconomiques de la CEMAC pour 2022 et 2023, elles sont globalement favorables. Profitant de la poursuite du dynamisme de l'activité dans le secteur non pétrolier, la croissance devrait s'accélérer pour s'établir à 2,9% en 2022 et 2023, en dépit d'une quasi-stagnation de l'activité dans le secteur pétrolier.

Relativement à l'état de conformité aux critères de convergence de la CEMAC, tous les pays à l'exception du Gabon ont respecté 2 critères de convergence sur 4. Le Cameroun et la Centrafrique ont observé les critères relatifs à l'endettement et à l'inflation, la Guinée Équatoriale et le Tchad, ceux relatifs au solde budgétaire de référence et à l'inflation ; tandis que le Congo a respecté les critères portant sur le solde budgétaire de référence et l'inflation. Le Gabon a observé un seul critère de convergence, celui sur l'inflation. Tout comme en 2020, la Communauté dans son ensemble a observé en 2021 les mêmes critères de convergence, à savoir ceux portant sur l'endettement et l'inflation.

Pour le pilier 2 : Politique Monétaire et Système Financier

Dans ce pilier, les objectifs généraux suivants ont été poursuivis : (a) assurer la stabilité externe à long terme de la monnaie (OG5) ; (b) renforcer l'efficacité de la politique monétaire (OG6) ; (c) renforcer la stabilité et l'inclusion financières dans la CEMAC et la lutte contre le blanchiment des capitaux (OG7) ; (d) opérationnaliser et redynamiser le marché financier sous-régional (OG8) ; et (e) renforcer l'implication de la BDEAC dans le financement des économies de la sous-région (OG10).

A) De la stabilité à long terme de la monnaie

S'agissant de l'uniformisation de l'application de la réglementation des changes dans la CEMAC, les réunions périodiques organisées par la BEAC avec les sociétés extractives et les banques commerciales ont permis de renforcer le contrôle et la mise en œuvre effective du dispositif, permettant ainsi à la Banque Centrale de constituer des réserves de change atteignant 3,87 mois d'importations de biens et services à fin décembre 2022.

Dans le cadre de la régularisation des comptes en devises, environ 500 comptes on-shore et offshore ont été ouverts permettant de rapatrier les devises. Au 21 décembre 2022, soit 3 mois après le démarrage effectif du dispositif, les entreprises extractives ont rapatrié et rétrocédé à la BEAC un montant total de 505,9 milliards FCFA.

Par ailleurs, les rétrocessions des devises à la Banque Centrale (hors secteur extractif) se sont situées à 10 482 milliards à fin novembre 2022, soit un taux de rétrocession de 77,80% au-dessus de la norme de 70%.

Concernant le rapatriement des fonds de réhabilitation des sites (fonds RES), un projet de convention d'ouverture de compte séquestre de fonds RES a été élaboré et amendé. Les travaux de finalisation de ce projet de convention sont prévus en janvier 2023 en vue de sa vulgarisation.

B) Du renforcement de l'efficacité de la politique monétaire

Dans le cadre de l'amélioration de la transmission de la politique monétaire, l'excédent de liquidité bancaire à résorber sur le marché monétaire est revenu à 338 milliards FCFA à fin décembre 2022, après un niveau de 300 milliards FCFA en février 2022. A fin décembre 2022, le montant de l'opération principale d'injection de liquidité s'est situé à 50 milliards à fin décembre 2022 contre 250 milliards à fin novembre 2021.

En ce qui concerne les actions de soutien aux économies de la CEMAC, la BEAC a levé les mesures exceptionnelles de soutien prises en 2020 pour contenir les effets néfastes de la crise sanitaire. Grâce à la fourniture soutenue de la liquidité aux banques, l'action de la Banque Centrale a contribué à promouvoir l'offre de crédit à l'économie et à favoriser les émissions de titres publics. En ce qui la concerne, la COBAC a, au cours de sa session ordinaire du 13 juillet 2022, procédé à la levée effective de ses mesures d'adaptation de la réglementation prudentielle.

C) Du renforcement de la stabilité et de l'inclusion financière dans la CEMAC ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux

Pour ce qui est de l'amélioration de l'accès des populations aux services financiers, la COBAC a donné au cours de la période sous-revue, son avis conforme pour l'agrément de 6 établissements de paiement de la CEMAC.

Par ailleurs, au cours de sa session du 12 décembre 2022, la COBAC a pris acte des résultats de l'étude relative à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le bilan des banques. Ces résultats ont révélé que la crise sanitaire a faiblement impacté le portefeuille des banques.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), sous la supervision du GABAC, quelques avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre, par les Etats de la CEMAC, des standards universels et des dispositions du

règlement communautaire sur la prévention et la répression du blanchiment des capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération des armes. Pour sa part, la BEAC a implémenté un outil de filtrage, de profilage et de traçage des flux financiers, dans le but de rendre plus efficace son dispositif interne de LBC/FT.

En ce qui concerne le développement de l'inclusion financière, les indicateurs de l'inclusion financière ont été élaborés et calculés sur la base des données disponibles auprès des différentes institutions financières. Ces indicateurs qui ont été validés par le COPIL du groupe projet de la stratégie régionale d'inclusion financière, serviront de référence pour l'évaluation des progrès réalisés.

Enfin, la COBAC a fait adopter le 06 octobre 2022, un Règlement CEMAC fixant les règles relatives aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de la finance islamique dans la CEMAC, applicable aux établissements de crédit et de microfinance qui exercent l'activité de finance islamique.

D) De l'opérationnalisation et de la dynamisation du marché financier

En ce qui concerne la dynamisation du marché financier sous-régional :

- Les noms des 17 entreprises du portefeuille public ont été communiquées par les Etats à la BEAC pour leur introduction en bourse par 5 pays : Cameroun (4), République Centrafricaine (3), Congo (4), Gabon (3) et Guinée Equatoriale (3) ;
- 3 entreprises, dont 2 figurant sur la liste des entreprises de portefeuille public, et une à titre volontaire, ont réalisé avec succès leur introduction en bourse. Il s'agit de BANGE (Guinée Equatoriale), de la « Société Commerciale Gabonaise de Réassurance » (SCG-Ré, Gabon) et de La Régionale d'Épargne et de Crédit (Cameroun) ;
- les options et le calendrier pour la création du DCU de la CEMAC ont été validés par le COPIL du PREF-CEMAC lors de sa 17ème session ordinaire, le 26 août 2022 à Douala. La procédure de mise en œuvre des actions retenues est enclenchée avec l'appui de la BAD ;
- le Règlement de la COSUMAF portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC a été adopté le 21 juillet 2022 par le Comité Ministériel de l'UMAC ;
- le plan d'actions de restructuration de la BVMAC a été approuvé par l'Assemblée Générale de cette institution. Il est soumis à la 18ème session du COPIL du PREF-CEMAC pour son adoption et sa mise en œuvre ;
- pour la viabilité financière de la BVMAC, en plus de l'apport des actionnaires, il est envisagé une contribution de la Communauté sur ressources du FODEC à travers un prêt à long terme ;

- le rapport de l'audit organisationnel et institutionnel de la COSUMAF est disponible. A ce jour, il est en cours d'examen par les services dédiés, afin de proposer un plan d'actions pour sa restructuration ;

S'agissant de la promotion de l'offre de titres sur le marché financier par l'action volontaristes des Etats, les actions sont en cours pour accélérer le processus d'introduction en bourse des entreprises déjà désignées par les Etats, notamment l'élaboration d'un programme de mise à niveau et d'accompagnement impliquant tant les Etats eux-mêmes que les sociétés de bourse et des actions de sensibilisation.

E) Du renforcement de l'implication de la BDEAC dans le financement des économies de la sous-région

S'agissant de la mobilisation des ressources par la BDEAC sur le marché financier sous-régional, au titre de sa troisième campagne d'emprunts obligataires par appel public à l'épargne lancé en 2022, elle a levé 110,9 milliards FCFA, soit un montant consolidé de 332,5 milliards en 3 ans (sursouscription de 11% par rapport aux besoins exprimés).

Au titre des financements extérieurs, la BDEAC a mobilisé quatre lignes de crédit auprès de la BEI, de la BADEA et de la BID, pour un montant total de 90 milliards FCFA. Ces ressources ont servi à financer les projets dans l'industrie, les services, l'agriculture et l'agro-industrie, afin de favoriser la transformation des matières premières et limiter les importations.

Enfin, la BDEAC a mobilisé auprès de la Direction Générale du Trésor Français et du Fonds de Développement de la Communauté (FODEC), un montant total de 10 milliards FCFA, pour la bonification des prêts en faveur des Etats destinés à la riposte contre la pandémie de la Covid-19 et pour le financement des projets intégrateurs prioritaires du PER de la CEMAC. Les discussions se poursuivent pour la mobilisation d'autres facilités.

S'agissant du pilier 3 : Réformes structurelles

Au cours du second semestre de l'année 2022, les États membres et les Institutions communautaires ont mis en œuvre des actions sur des réformes structurelles qui portent, entre autres, sur le renforcement de la diversification économique et le développement du secteur privé (OG11), l'amélioration du climat des affaires (OG12) et le développement des formes alternatives de financement des économies (OG13).

Concernant le développement du capital humain,

Au **niveau communautaire**, la Banque Mondiale et le PREF-CEMAC ont convenu du programme des activités devant être menées au cours du premier semestre 2023 en relation avec les réformes et actions prioritaires prévues dans la Matrice révisée du PREF-CEMAC 2021-2025 dans le domaine du développement du capital humain dans la Sous-région. Un

rapport de suivi-évaluation pour la mise en œuvre de ce programme de coopération sera présenté à la dix-neuvième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC.

Au **Cameroun**, le 26 octobre 2022, le Cameroun et la Banque Mondiale ont signé un accord de financement d'un montant de 141,4 millions d'euros destinés à étendre la couverture et la capacité de réponse aux chocs des systèmes des filets sociaux à l'égard des ménages pauvres et pour accroître l'accès aux opportunités génératrices de revenus et le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes des zones urbaines. Dans le Budget d'Investissement Public (BIP) 2022, le Gouvernement a prévu la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle (CSU).

En **République Centrafricaine**, pour « investir dans le capital humain pour préserver l'avenir », la Banque Mondiale a approuvé en juin 2022 un nouveau don IDA d'un montant de 50 millions de dollars, après celui du 21 septembre 2021, pour renforcer le capital humain et l'autonomisation des femmes et des filles.

Au **Congo**, le Gouvernement a mis en place des Filets sociaux dans le cadre du projet LISUNGUI financé par la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement (AFD), qui est une assistance monétaire aux populations pauvres. Le 16 mai 2022, la Banque Mondiale a approuvé un financement additionnel IDA de 83 millions de dollars au projet LISUNGUI. Par ailleurs, le 29 juin 2022, la Banque Mondiale avait déjà approuvé pour la République du Congo un financement IDA de 29,67 millions de dollars pour renforcer le système de santé en soutenant la préparation aux risques épidémiques et la riposte à la COVID-19.

En **Guinée-Equatoriale**, le Gouvernement a entrepris d'augmenter le nombre de centres de référence de formation technique, technologique, professionnelle et d'apprentissage des métiers tout en développant une politique communautaire de mobilité des étudiants d'Afrique Centrale dans ces domaines en formulant une demande de transformation de l'Université Afro-américaine d'Afrique Centrale (AAUCA) en Centre universitaire d'excellence communautaire.

Au **Tchad**, en septembre 2022, le Gouvernement et le Fonds OPEP pour le développement international ont signé un accord de prêt de 11 millions de dollars pour soutenir l'enseignement supérieur scientifique. Ce financement sert à soutenir la phase 2 du projet d'expansion de l'Institut National des Sciences et de la Technologie d'Abéché (INSTA). Par ailleurs, le 25 septembre 2022, le Gouvernement et la Banque Islamique de Développement ont signé un accord de prêt de 20,15 millions de dollars pour le financement du Projet microfinance islamique au Tchad (PROMIFIT2) pour lutter contre la pauvreté, améliorer la résilience des populations à faibles revenus et à les préserver des menaces de l'extérieur qui affectent leurs moyens de subsistance.

Dans le cadre de la diversification économique, du développement du secteur privé et de la restructuration des entreprises publiques,

Le **Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC** a effectué, du 13 au 18 septembre 2022, conformément aux décisions et recommandations de la dix-septième session ordinaire du COPIL du PREF-CEMAC, en collaboration avec la Banque Centrale, la Commission de la CEMAC et les États membres, la révision et l'élaboration du plan de financement de la Stratégie d'import-substitution des produits du cru de la CEMAC. Ce plan de financement sera adopté au cours d'une session spéciale du Conseil des Ministres de l'UEAC élargie aux Ministres en charge de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et du commerce.

Au **Cameroun**, le Gouvernement a alloué en 2022, 73% du budget d'investissement public au secteur des infrastructures et à celui de la production qui constituent les principaux secteurs porteurs de croissance et d'emploi.

Au **Gabon**, du 10 au 12 novembre 2022, le Gouvernement a organisé la première édition de ses « Journées de l'industrie » pour accélérer la diversification économique en présentant le niveau d'avancement du tissu industriel et les opportunités d'investissement du pays.

S'agissant de l'amélioration du climat des affaires,

Au **Cameroun**, deux actions principales ont été menées pour faciliter et simplifier les procédures de création d'entreprises à travers, d'une part, la réforme globale de la création d'entreprise avec la mise en place des formalités de création des entreprises, la réduction du capital minimum d'une entreprise à 100 000 F CFA contre 1 000 000 F CFA auparavant et, d'autre part, l'effectivité du recours optionnel au Notaire dans le cadre de la constitution d'une SARL, la possibilité de la création d'entreprises en ligne grâce au guichet électronique, la télé-déclaration et le télépaiement.

En **RCA**, les Ministères en charge de la justice, de l'économie et des finances et l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA) ont organisé du 11 au 15 juillet 2022, sur financement de la Banque Mondiale dans le cadre du Projet d'amélioration du climat des investissements (PACI), une série de formations sur les Actes uniformes.

Au **Congo**, dans le cadre du projet d'appui au développement des entreprises et de la compétitivité financé par la Banque Mondiale, les délégués des administrations publiques et ceux des syndicats patronaux se sont réunis le 10 novembre 2022 à Brazzaville pour renouer le dialogue en vue de lever les obstacles à l'amélioration du climat des affaires afin de booster la diversification économique.

Au **Gabon**, le 10 août 2022, le Président de la République a promulgué la Loi fixant le cadre général de l'investissement au Gabon. Ce texte apporte une avancée dans l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie.

En **Guinée-Equatoriale**, le 13 septembre 2022, le Secrétariat technique pour l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité de l'économie de la Guinée-Equatoriale a été mis en place. Le 22 septembre 2022, les points focaux du pays ont été formés sur les indicateurs de l'Observatoire du climat des affaires de la CEMAC ainsi que sur l'identification et la collecte de données. Par ailleurs, le point focal national de l'Observatoire du climat des affaires de la zone CEMAC a été installé le 5 octobre 2022.

Au **Tchad**, pour améliorer le climat des affaires et la compétitivité à travers l'appropriation du cadre juridique de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), on a enregistré la mise en place d'une organisation judiciaire simplifiée favorisant un libre et facile accès à la justice et la réduction des délais d'obtention des titres de propriété.

S'agissant du développement des formes alternatives de financement des économies,

La **Commission de la CEMAC** a organisé à Douala, du 13 au 15 décembre 2022, un atelier sur l'élaboration d'un cadre réglementaire sur les PPP, pour peaufiner le projet de stratégie de la commande publique de la CEMAC élaboré par le cabinet FIDAL. En outre, le 21 septembre 2022, une réunion du groupe de travail de la Commission s'est tenue pour la finalisation et la validation du document sur la stratégie relative à la commande publique (marchés publics et PPP) de la CEMAC.

Au niveau de la **Banque Centrale**, les réflexions sur la collecte des statistiques sur les transferts des migrants se poursuivent, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et la Banque Mondiale. Ces réflexions entrent dans le cadre de la stratégie régionale d'inclusion financière, en cours de développement, qui prend en compte les migrants comme une des cibles à suivre.

Au **Cameroun**, le 28 septembre 2022, le Gouvernement et la Banque Arabe pour le Développement de l'Afrique (BADEA) ont conclu un accord de prêt d'un montant de 14 milliards de FCFA destiné aux très petites et moyennes entreprises affectées par la pandémie de COVID-19.

Au **Gabon**, le 10 août 2022, à la demande du Gouvernement, la BADEA a effectué une mission à Libreville dans le cadre d'une opération d'appui budgétaire.

En **Guinée-Equatoriale**, le Gouvernement a entrepris un certain nombre de mesures pour élaborer un cadre juridique propice au développement des PPP et promouvoir leur utilisation.

Au **Tchad**, le 25 septembre 2022, le Gouvernement et la Banque Islamique de Développement (BID) ont signé deux accords de prêt de 20,15 millions de dollars. Le premier accord porte sur le financement du Projet microfinance islamique au Tchad (PROMIFIT2). Le second accord est un don de la BID en appui à la sécurité alimentaire.

Pour le pilier 4 : Intégration régionale

Sur les dix objectifs généraux prévus dans le cadre de ce pilier, six ont déjà été mis en œuvre. Il s'agit de : la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC (OG14), la mise en œuvre du Plan Communautaire de relance économique post COVID-19 des pays de la CEMAC (OG15), l'accélération de l'édification du marché commun (OG16), le renforcement de la sécurité des biens et personnes dans l'espace CEMAC (OG17), le renforcement de l'appareil statistique de la sous-région (OG18) et la réalisation du PER sur la tranche opérationnelle 2021-2025 (OG19).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du PREF-CEMAC, le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC a révisé et élaboré le Plan de financement de la Stratégie d'import-substitution des produits du cru de la CEMAC du 13 au 18 septembre 2022 à Douala, conformément aux décisions et recommandations de la dix-septième session ordinaire du COPIL.

S'agissant de l'accélération de l'édification du marché commun, la Commission de la CEMAC a poursuivi les travaux de préparation des textes d'application du Code des Douanes révisé de la CEMAC et des textes communautaires ayant des incidences douanières. La Commission de la CEMAC a soumis pour examen et validation au Comité statutaire de la Valeur, six (6) projets de textes relatifs à l'amélioration des pratiques douanières et au renforcement de l'Union Douanière en CEMAC.

En outre, pour rendre effective la libre circulation des personnes, des biens et le droit d'établissement, les membres de la Cellule de Suivi ont noté que des progrès significatifs ont été enregistrés, notamment : l'adoption du passeport biométrique CEMAC par l'ensemble des Etats membres de la CEMAC ; et l'adoption par le Conseil des Ministres de l'UEAC, en sa 38e session tenue le 28 octobre 2022, du Règlement portant création, organisation et fonctionnement de la Brigade Mixte-CEMAC des Etats membres, opérant le long des corridors inter-Etats.

Pour renforcer la sécurité des biens et des personnes dans l'espace CEMAC, le Conseil des Ministres de l'UEAC a adopté le Règlement fixant les modalités de création des Bureaux de douane « juxtaposés » aux frontières des Etats de la CEMAC. Ce texte oblige les Etats membres à mettre en place dans tous les postes de contrôle frontaliers, des Bureaux de douane dits « juxtaposés », conformément aux articles 83 à 86 du Code des Douanes révisé de la CEMAC.

Concernant le renforcement de l'appareil statistique de la Sous-région, le nouveau Programme Statistique 2021 – 2030 adopté par les Chefs d'État de la CEMAC lors de leur Sommet Extraordinaire du 18 août 2021, les membres de la Cellule de Suivi ont relevé les activités menées par le Programme STAT-CEMAC qui ont bénéficié d'un financement du FODEC. Ces activités ont porté, entre autres, sur : (i) l'appel à candidature pour la

constitution d'une base de données d'Experts et de Consultants sous régionaux pour accompagner la CEMAC dans la mise en œuvre de STAT-CEMAC ; (ii) la tenue d'une réunion des Experts du Commerce Extérieur sur l'état des échanges intracommunautaires dans les corridors de la CEMAC ; (iii) le lancement d'une étude pilote du commerce transfrontalier et de réconciliation des données du commerce intracommunautaire des pays membres de la CEMAC ; (iv) la tenue d'un atelier sur l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation finale des Ménages ; et enfin, (v) la publication pour la première fois de la note sur l'inflation dans la Sous-région.

Dans le cadre de la réalisation du PER, notamment la mise en œuvre des onze projets intégrateurs prioritaires, les membres de la Cellule de Suivi ont noté qu'un rapport détaillé produit par le Secrétariat Permanent du PREF-CEMAC donne la situation de la mise en œuvre de ces projets intégrateurs au niveau des États membres ainsi que le niveau d'implication des différents partenaires. Ils ont ainsi relevé que, grâce au suivi constant des projets, avec l'appui déterminant de la BAD, de la BEAC, de la Banque Mondiale, et particulièrement de la BDEAC, la mise en œuvre des projets intégrateurs de la CEMAC connaît une évolution positive. En effet, sur les onze projets prioritaires présentés à la Table Ronde de Paris en novembre 2020, sept ont démarré, notamment, (i) le projet d'interconnexion des réseaux électriques Cameroun-Tchad, (ii) le projet de construction de l'Université inter-États Congo-Cameroun, (iii) le projet d'aménagement de la route Ndende-Dolisie, (iv) le projet d'aménagement de la route Kogo-Akurenam, (v) le projet d'aménagement du corridor Brazzaville-Ouessou-Bangui-N'Djamena, (vi) le projet d'interconnexion du Cameroun avec les pays de la CEMAC par la fibre optique, et (vii) le projet de construction de la voie expresse Lolabé-Campo.

Au titre du pilier 5 : Coopération internationale

Au **niveau communautaire**, des efforts se poursuivent en vue de soutenir les pays de la CEMAC dans la mobilisation des ressources nécessaires à leur développement. Les discussions menées par les services du FMI, du 02 au 15 novembre 2022, avec les institutions sous-régionales ont débouché sur une note positive de l'évaluation des développements économiques récents et de la mise en œuvre des politiques économiques communes.

Au **niveau national**, les relations des pays de la CEMAC avec le FMI sont marquées par les conclusions des première et deuxième revues de l'accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit en faveur du Tchad, la poursuite des discussions dans le cadre des revues des programmes du Cameroun, du Congo et du Gabon, l'expiration de l'accord de la Guinée Equatoriale et la non-conclusion du programme de référence avec la RCA.

Point 5 : Opérationnalisation des structures du marché financier unifié

Examinant ce point, les membres de la Cellule de Suivi se sont appesantis sur les actions en cours de mise en œuvre pour boucler le processus de finalisation de la seconde phase du projet. Ils ont noté avec satisfaction qu'après la fusion physique et institutionnelle des principaux organes du marché financier de la CEMAC, la BEAC, avec l'appui de ses partenaires, a engagé les démarches pour la restructuration de la COSUMAF et de la BVMAC en vue de les ériger en véritables institutions, opérant selon les meilleurs standards.

Concernant la COSUMAF, le rapport d'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel étant disponible, il est actuellement en cours d'examen par les services dédiés, afin de proposer un plan d'actions pour sa restructuration.

S'agissant de la BVMAC, le Groupe de suivi de la seconde phase de la fusion des marchés financiers a examiné le business plan élaboré par le Cabinet Mazars Cameroun. Suite à cet examen, un programme de restructuration axé sur 11 actions s'étalant jusqu'en décembre 2026 a été proposé au Gouverneur de la BEAC qui l'a transmis, le 22 juin 2022, au Conseil d'Administration de la BVMAC pour validation. Après la session du Conseil d'Administration de la BVMAC du 24 juin 2022 qui en a pris acte, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BVMAC du 15 septembre 2022 a approuvé le plan de restructuration proposé. Toutefois, compte tenu des coûts financiers y afférents, elle a demandé le report du délai de mise en œuvre de l'action relative au processus de mise en place des antennes nationales de la BVMAC dans les 5 autres pays de la CEMAC. Après validation du business plan par le Conseil d'Administration de la BVMAC, il a été soumis au COPIL du PREF-CEMAC pour adoption lors de sa dix-huitième session.

Après échanges sur la note présentée par la BEAC sur le point d'étape de la deuxième phase de la fusion du marché financier, les membres de la Cellule de Suivi ont pris acte et proposé que le COPIL réitère sa recommandation à l'endroit de l'État qui n'a pas encore transmis la liste de ses entreprises susceptibles d'être cotées en bourse dans les meilleurs délais.

Après échanges sur la note présentée par la BEAC relative à l'adoption du Business plan de la BVMAC, les membres de la Cellule de Suivi ont demandé de la transmettre en l'état au COPIL.

Point 7: Etat de mise en œuvre du Programme Statistique de la CEMAC

De l'examen de ce point, les membres de la Cellule de Suivi ont tout d'abord relevé avec satisfaction la poursuite des activités du Programme Statistique de la CEMAC (STAT-CEMAC) après le lancement officiel de celles-ci lors de la 8^{ième} session du Comité Sous régional de la Statistique qui s'est tenue du 07 au 08 mars 2022 à Douala. Ils ont également salué d'une part, l'intérêt accordé par les partenaires au développement notamment la Banque Mondiale pour la mise en place du projet d'harmonisation et d'amélioration des

statistiques en Afrique du Centrale et, d'autre part, la publication pour la première fois par le Programme STAT-CEMAC de la note sur l'inflation dans la sous-région.

Ensuite, après avoir suivi la présentation de la Banque Mondiale sur la coopération relative au développement de la statistique en zone CEMAC, les membres de la Cellule de Suivi ont salué cette coopération portée par le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest et Centrale. Ce projet d'un montant de 420 millions de dollars pour la Sous-région Afrique Centrale bénéficie à cinq Etats membres de la CEMAC, à la Commission de la CEMAC ainsi qu'à l'ISSEA. Il permettra notamment: (i) d'accélérer l'amélioration de l'indicateur de performance statistique et (ii) de renforcer les écoles de statistiques et le nombre de professionnels formés dans la Sous-région.

Les membres de la Cellule de Suivi se sont félicités de la poursuite des activités du STAT-CEMAC 2021-2030 qui constitue un outil intégrateur. Ils ont recommandé à nouveau aux États membres qui ne l'ont pas encore fait, de consacrer 0,15% des budgets nationaux au financement de la statistique, conformément à la déclaration de la Conférence des Chefs d'État de l'Union Africaine de janvier 2018.

Point 8 : Projet d'ordre du jour de la seizième session du COPIL du PREF-CEMAC

La Cellule de Suivi a pris acte des Projets d'ordre du jour et de programme de travail de la dix-huitième session du COPIL et les a transmis au COPIL pour examen et adoption.

Point 9 : Divers

Aucun point n'a été inscrit en divers.

Point 10 : Adoption du compte rendu de la Cellule de Suivi

Le compte-rendu de la Cellule de Suivi a été adopté avec amendements.

Au terme de leurs travaux, les membres de la Cellule de Suivi ont remercié l'équipe du Secrétariat Technique conduite par le **Professeur Michel-Cyr DJIENA WEMBOU**, Secrétaire Permanent du PREF-CEMAC, pour la qualité des documents et la bonne organisation des travaux.

Douala, le 25 janvier 2023

Le Président




Antoine NKODIA